

# Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire

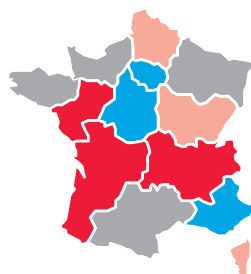


Si le métier de vétérinaire fait rêver, les études sont néanmoins longues et sélectives ! Les activités du ou de la vétérinaire varient considérablement selon le mode d'exercice : en ville, à la campagne, en parc animalier ou en laboratoire... Les vétérinaires sont parfois assisté-e-s d'auxiliaires, principalement dans les cabinets en ville.

## ACCÈS EN ÉCOLE VÉTÉRINAIRE TRÈS SÉLECTIF

Le taux moyen  
de réussite aux  
concours vétérinaire  
oscille entre  
**9% et 21%**

## DES RECRUTEMENTS VARIABLES SELON LES RÉGIONS



■ Corse (50) ; Bourgogne-Franche-Comté (70) ; Hauts-de-France (100)  
■ Centre-Val de Loire (110) ; Île-de-France (120) ; Provence-Alpes-Côte d'Azur (120)  
■ Bretagne (170) ; Normandie (160) ; Grand Est (150) ; Occitanie (140)  
■ Auvergne-Rhône-Alpes (230) ; Nouvelle Aquitaine (220) ; Pays de la Loire (210)

Source : BMO Pôle emploi

## À SAVOIR



Il n'existe pas  
de passerelle pour  
passer du métier  
d'auxiliaire vétérinaire  
à celui de vétérinaire

## Secteur et emploi

### Zone rurale ou urbaine

Le ou la vétérinaire peut être présent-e depuis l'insémination artificielle de la vache jusqu'au contrôle du lait, de la naissance des agneaux jusqu'à l'abattoir industriel. Il-elle peut soigner un chiot ou un reptile... Les statuts d'exercice sont également variables : profession libérale, salarié-e ou fonctionnaire. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

### ■ Différents modes d'exercice

Environ 70 % des vétérinaires travaillent en libéral, c'est-à-dire à leur compte. Dans des **cabinets de ville**, ils soignent les chiens, les chats, les reptiles, les rongeurs... En **milieu rural**, leurs « patients » sont plutôt les vaches, les porcs, les chevaux...

Ils sont souvent assistés par un auxiliaire vétérinaire pendant les consultations et les opérations. L'auxiliaire vétérinaire s'occupe également de l'accueil, du secrétariat, du nettoyage et de la désinfection, et de nourrir et soigner les animaux opérés.

S'installer à son compte demande une importante mise de fonds, longue à rentabiliser. Ruraux ou urbains, les vétérinaires s'associent fréquemment pour diminuer les coûts de fonctionnement de leur cabinet. L'inscription à l'Ordre national des vétérinaires est obligatoire. Vous pouvez également travailler comme salarié d'une clinique vétérinaire.

Il est aussi possible de travailler comme **sala-rié** pour des coopératives agricoles, des organismes agricoles à vocation sanitaire ou pour les **laboratoires pharmaceutiques** vétérinaires.

Ces derniers ont pour vocation de découvrir, de mettre au point, de produire et de commercialiser des médicaments destinés au traitement de l'ensemble des espèces animales. Les vétérinaires sont présents à tous les stades du cycle de vie du médicament.

Les vétérinaires peuvent aussi exercer dans l'**industrie agroalimentaire** où ils participent à la mise au point des aliments pour le bétail. Ils ne sont généralement pas au contact des animaux. Autre débouché: la **recherche** dans des organismes publics ou privés.

Au sein de la fonction publique (**ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**), les vétérinaires gèrent le contrôle du bon état sanitaire des élevages et de la qualité de l'alimentation. Les techniciens de la santé publique vétérinaire travaillent sous l'autorité d'un inspecteur.

Les vétérinaires peuvent également exercer dans les **zoos**, mais il y a peu de postes disponibles.

Certains vétérinaires deviennent **militaires** et suivent la santé des animaux de l'armée.

### ■ Perspectives d'emploi

En tout, environ 18540 personnes sont inscrites auprès de l'Ordre des vétérinaires en France. Dans les grandes villes, la possibilité de s'installer à son compte est plus réduite car il y a déjà de nombreux cabinets vétérinaires. Beaucoup de jeunes diplômés commencent par des remplacements, avant de s'associer avec un vétérinaire déjà en place.

Malgré tout, l'engouement constant des Français pour les animaux de compagnie continue d'assurer des débouchés aux vétérinaires, notamment avec les Nac, « nouveaux animaux de compagnie » (reptiles, amphibiens, oiseaux...).

À la campagne, il est plus facile de s'installer à son compte. Le monde du cheval, des haras et des courses est aussi un débouché intéressant pour la médecine vétérinaire.

Du côté des auxiliaires vétérinaires, le constat est le même. Il y a beaucoup de candidats pour peu de postes à pourvoir. Il est néanmoins plus facile de trouver un emploi dans les zones rurales car les vétérinaires, qui se déplacent beaucoup, ont besoin de personnel pour assurer les permanences dans les cliniques ou les cabinets.

L'industrie agroalimentaire offre de nombreux postes aux vétérinaires.

### ■ Conditions de travail et qualités requises

Les métiers d'auxiliaire vétérinaire et de vétérinaire demandent d'avoir un esprit scientifique, d'être adroit, observateur, calme et d'avoir un bon relationnel avec les animaux mais aussi avec leurs propriétaires.

Le métier de vétérinaire, surtout en libéral, nécessite une très grande disponibilité. Les vétérinaires doivent effectuer des permanences et les déplacements sont nombreux, surtout pour ceux qui exercent à la campagne.

Un vétérinaire doit avoir une bonne résistance physique pour supporter des horaires parfois décalés, mais aussi pour être capable d'immobiliser des animaux aux gabarits impressionnants (taureaux, chevaux...).

Quand le vétérinaire est à son compte, il est souvent chef d'entreprise, avec parfois des salariés sous sa responsabilité. Des connaissances en gestion et de la rigueur sont indispensables pour faire vivre son cabinet.

Un vétérinaire doit aussi savoir suivre l'évolution en matière de possession d'animaux. Il doit être capable de s'adapter aux Nac: rongeurs, furets et animaux exotiques.

Autre qualité requise: savoir conseiller et rassurer les particuliers ou les éleveurs, parfois stressés par la maladie de leur animal ou par les risques d'épidémie menaçant leur bétail.



Consultez notre sélection de sites et d'organismes de référence en liste 1 du carnet d'adresses.

## Auxiliaire vétérinaire

À la fois secrétaire médical-e et aide-soignant-e, l'auxiliaire vétérinaire travaille surtout dans les cabinets de ville et les cliniques privées, plus rarement à la campagne. Deux titres reconnus par la profession permettent d'exercer ce métier : le certificat de qualification professionnelle (CQP) d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ) et le titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV).

### ■ Métier

L'auxiliaire vétérinaire est le bras droit du vétérinaire. Il ou elle accueille les clients et leurs animaux, puis assiste le vétérinaire au cours des soins et des interventions chirurgicales pratiquées au cabinet ou en clinique. Si un animal est en convalescence, l'auxiliaire est chargé de le nourrir et de le soigner. Il-elle assure l'hygiène du cabinet par un nettoyage et une désinfection systématiques et journaliers des locaux, des cages et du matériel de soin.

Par ailleurs, une grande partie de son temps est consacrée aux tâches administratives : gestion des rendez-vous et des dossiers, commandes des fournitures médicales, suivi des stocks de médicaments, édition et envoi des factures... Certains auxiliaires travaillant dans des environnements professionnels spécialisés (chirurgie de pointe, élevage) peuvent être chargés d'une fonction précise.

Le nombre total d'auxiliaires vétérinaires augmente depuis plusieurs années en France (45 % de plus depuis 2009). La France en compte désormais 15 000.

Il s'agit d'un métier très largement féminisé (9 auxiliaires sur 10 sont des femmes). Autre particularité : plus de la moitié des auxiliaires vétérinaires travaillent à temps partiel.

La polyvalence et l'adaptabilité sont des qualités essentielles à ce métier.

**À savoir :** bénéficiant de l'équivalence de l'Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED), les auxiliaires vétérinaires peuvent également trouver des débouchés dans d'autres secteurs animaliers (élevage, éducation canine, animaleries, refuges). Ils peuvent aussi exercer au sein de l'armée.

Salaires brut mensuel débutant : de 1 539 (Smic) à 1 700 € environ.

### ■ Formation

Pour devenir auxiliaire vétérinaire, deux possibilités :

- le titre d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ - niveau CAP) qui se prépare en 1 an uniquement en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou une période de professionnalisation ;
- le titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV - niveau bac) qui se prépare en 2 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le Gipsa (Groupement d'intérêt public formation en santé animale et auxiliaire vétérinaire) est le seul organisme habilité à délivrer les titres d'AVQ et d'ASV.

[www.gipsa.fr](http://www.gipsa.fr)

Sachez que les formations d'ASV dispensées par des écoles privées ne sont pas reconnues par la profession.

### SOIGNEUR-SE ANIMALIER-ÈRE, SOIGNEUR-SE DE CHEVAUX

Au service d'animaux familiers ou exotiques, apprivoisés ou sauvages, ces métiers voisins associent entretien et soins au quotidien. Le soigneur animalier exerce principalement dans un parc animalier ou aquatique, une animalerie ou un refuge. Spécialisé dans le milieu équin, le soigneur de chevaux travaille dans les haras, les centres équestres et les écuries de compétition.

Cf. dossiers Actuel-Cidj *Les métiers du soin et du dressage* n° 2.132 ; *Les métiers du cheval* n° 2.134.

## Technicien·ne supérieur·e spécialité vétérinaire et alimentaire

*Le ou la technicien·ne des services du ministère chargé de l'Agriculture exerce dans les directions départementales de la protection des populations ou en abattoirs d'animaux, sous l'autorité d'un inspecteur de la santé publique vétérinaire. Sa mission principale est la protection de la santé publique, tout au long de la chaîne alimentaire.*

### ■ Métier

Le technicien supérieur du ministère chargé de l'Agriculture, spécialité vétérinaire et alimentaire, est un fonctionnaire de catégorie B. Il assure différents types d'interventions sur les lieux de production: contrôle de performances, prélèvements d'échantillons... Il conseille les agriculteurs et leur fournit un appui technique. Il sert de lien entre les producteurs et les organismes professionnels (suivi de la production). Il possède des pouvoirs de police. Il est chargé de l'inspection sanitaire des animaux et des denrées et de la protection de l'environnement.

L'activité nécessite des contacts fréquents avec les animaux et des déplacements nombreux sont effectués dans une zone géographique rurale parfois étendue. Dans le domaine de la production animale, les interventions ont lieu dans des endroits parfois bruyants et caractérisés par des odeurs fortes et tenaces.

Salaire brut mensuel débutant: 1 900 € environ.

### ■ Formation

La formation de technicien spécialité vétérinaire et alimentaire se déroule sur une année en centre ou à distance à l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture (Infoma) situé à Corbas, près de Lyon. Pendant la formation, le stagiaire bénéficie d'une rémunération en tant que fonctionnaire stagiaire.

[www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

L'accès à la formation de technicien supérieur se fait sur concours (une préparation est proposée au CFPPA de Brioude-Bonnefont). Il faut être titulaire du bac ou d'un titre équivalent de niveau bac.

**À savoir:** pour un accès direct au grade de technicien principal (grade 2), il faut être titulaire d'un titre de niveau bac + 2.

[www.cfppabonnefont.fr](http://www.cfppabonnefont.fr)

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

## Vétérinaire

*Le métier de vétérinaire exige une solide formation scientifique, un intérêt certain pour l'évolution des technologies, de bonnes facultés d'observation, une excellente résistance physique et morale, de l'habileté manuelle, le sens de la communication et, bien sûr, l'amour des animaux!*

### ■ Vétérinaire en zone urbaine

Comme les médecins, les vétérinaires travaillent en grande majorité à leur compte, c'est-à-dire en libéral et en milieu urbain. Presque toutes les consultations ont lieu en cabinet. Dans les cliniques spécialisées, le rôle du professionnel consiste à prévenir les maladies, à soigner et à opérer.

La moitié des vétérinaires soignent principalement des animaux de compagnie (surtout des chiens et des chats) et un tiers d'entre eux ne font que cela.

Salaire brut mensuel débutant: de 2 500 à 3 000 €, selon l'importance du cabinet d'exercice et de la région.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

### ■ Vétérinaire en zone rurale

En zone rurale, où le vétérinaire travaille essentiellement dans le secteur de l'élevage, le métier est radicalement différent.

Prévenir les maladies, améliorer la croissance des cheptels de bœufs, de moutons, de porcs: voilà le quotidien du vétérinaire. Aux côtés de l'éleveur, il gère aussi bien les questions d'hygiène et de nutrition que celles de productivité, de reproduction et de rentabilité des cheptels.

À la campagne, la pratique exige beaucoup de déplacements et de disponibilité.

Salaire brut mensuel débutant: 2 500 € environ.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

## ■ Vétérinaire de zoo

Peu nombreux, les vétérinaires qui s'investissent dans les parcs zoologiques ou les parcs naturels sont certes des médecins des animaux, mais surtout des conseillers et des éthologues qui se préoccupent de la conservation des espèces.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV). Pendant vos études, effectuez des stages dans des zoos pour mieux connaître les espèces sauvages.

### DÉLÉGUÉ-E VÉTÉRINAIRE

Les délégués vétérinaires travaillent pour un laboratoire. Ils renseignent les vétérinaires, les pharmaciens et les animaleries et leur présentent ses produits. Souvent issus d'une formation universitaire scientifique (bac + 2), ils doivent posséder la fibre commerciale. Des établissements privés proposent des formations accessibles au niveau bac, en général en 2 ans. Il existe aussi le CQP délégué-e à l'information et à la promotion du médicament vétérinaire. Cf. dossier Actuel-Cidj *Délégué-e médical-e n° 2.733*.

## ■ Vétérinaire de laboratoire

L'industrie agroalimentaire a besoin de vétérinaires pour élaborer de nouveaux produits destinés à la consommation animale. Les laboratoires pharmaceutiques ont également besoin de ces spécialistes pour la fabrication de médicaments, mais aussi pour leur commercialisation.

Dans les grands groupes industriels agroalimentaires ou pharmaceutiques, outre les postes de recherche, les vétérinaires occupent parfois des postes d'ingénieurs commerciaux.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV) ou diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV).

## ■ Inspecteur·trice de la santé publique vétérinaire

L'inspecteur de la santé publique vétérinaire (ISPV) est un fonctionnaire de l'État (catégorie A) rattaché au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il est chargé du contrôle de la santé et de la protection animales (maladies, pharmacie...), mais aussi de l'hygiène alimentaire (contrôle des aliments d'origine animale) et de la protection de l'environnement (contrôle des installations polluantes).

Les ISPV exercent principalement dans les services déconcentrés de l'État (directions départementales ou régionales), mais aussi dans des préfetures, des laboratoires d'analyses et de recherche, des établissements publics ou à l'international.

Une vingtaine d'ISPV sont formés chaque année.

Salaire brut mensuel débutant : 1 818 €.

Formation: c'est l'ENSV (École nationale des services vétérinaires) de Lyon qui assure la formation, pendant 1 ou 2 ans. Les candidats sont recrutés sur concours en 4<sup>e</sup> année de cursus vétérinaire et en fin d'études d'ingénieur agronome ou après une expérience professionnelle vétérinaire.

[www.ensv.fr](http://www.ensv.fr)

## ■ Vétérinaire militaire

Les vétérinaires militaires exercent des missions variées: soins des animaux militaires, missions de santé publique vétérinaire, action de formation, activités de recherche.

Le corps des vétérinaires des armées comprend 180 officiers environ.

Salaire brut mensuel débutant : 2 118 €.

Formation: classe prépa + concours de l'école de santé des armées (ESA) certaines années, ou diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + recrutement par l'armée.

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

### Témoignage

M. Vedrenne, vétérinaire

Pour exercer ce métier, il faut évidemment avoir un bon contact avec les animaux, mais aussi avec la clientèle qu'on côtoie quotidiennement ! Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur de faire des journées longues et parfois difficiles.



### ■ Recherche et enseignement

Les docteurs vétérinaires peuvent occuper des postes de chercheur dans des organismes publics comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), l'Ifremer (Institut français de la recherche et de l'exploitation de la mer).

Ils sont alors fonctionnaires. Attention, les places sont rares.

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

[www.inra.fr](http://www.inra.fr)

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

[www.inserm.fr](http://www.inserm.fr)

Ils peuvent également être enseignants-chercheurs dans les écoles vétérinaires.

Salaire : à partir de 2 200 € pour un chargé de recherche.

Formation : diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV) ou internat ou résidanat.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de la recherche* n° 2.817.

#### TRAVAILLER EN EUROPE

Les vétérinaires peuvent exercer dans n'importe quel État de l'Union européenne. Les étrangers qui désirent poursuivre des études en France ou se spécialiser peuvent contacter le ministère en charge de l'Agriculture.

<https://agriculture.gouv.fr>

France Vétérinaire International propose une offre française de formation et de coopération technique vétérinaire internationale.

[www.france-vet-international.org](http://www.france-vet-international.org)

## Études et diplômes

### Devenir auxiliaire vétérinaire ■ ■ ■ ■

*La profession ne reconnaît que 2 qualifications pour exercer le métier d'auxiliaire vétérinaire : le CQP d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ) et le titre certifié d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV).*

#### ■ Conditions d'accès

Pour le CQP AVQ et le titre certifié ASV, vous devez avoir 18 ans à la date d'entrée en formation en raison de la réglementation sur la radioprotection.

Avant d'entamer les démarches pour débiter la formation, il est fortement conseillé de valider votre projet professionnel par une expérience en milieu vétérinaire, sous forme de stage (en 3<sup>e</sup>) ou d'évaluation en milieu de travail (EMT) pour les demandeurs d'emploi.

#### ■ CQP auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ)

La formation menant au certificat de qualification professionnelle (CQP) d'auxiliaire vétérinaire qualifié s'effectue uniquement en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'une

période de professionnalisation. C'est une qualification de niveau CAP. La formation dure 1 an.

Pour y accéder, vous devez justifier d'un niveau de fin de 1<sup>re</sup> (avec admission en terminale) et passer des tests d'admission. À défaut, vous devez justifier d'une fin de 2<sup>nde</sup> (avec admission en 1<sup>re</sup>) et d'une expérience professionnelle de 1 an en équivalent temps plein.

Certains cours sont communs aux formations d'AVQ et d'ASV : accueil, secrétariat, hygiène, contention, préparation du matériel médical.

Le Gipsa (Groupement d'intérêt public formation en santé animale et auxiliaire vétérinaire) est le seul organisme national officiellement habilité à délivrer le CQP d'auxiliaire vétérinaire qualifié.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

## ■ Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

Ce titre de niveau bac se prépare dans le cadre d'une période de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Pour l'accès à la formation d'ASV, vous devez être titulaire d'un bac, ou d'une certification de même niveau, et passer des tests d'admission. Les compétences demandées dans ce métier étant très larges, de nombreux bacs peuvent convenir. À défaut, il convient d'avoir la qualification AVQ ou de justifier d'une fin de 2<sup>nd</sup>e (avec admission en 1<sup>re</sup>) et d'une expérience professionnelle minimale de 2 ans.

La formation s'étend sur 2 ans (dont 18 semaines en centre de formation). La première année est la même que pour la formation d'AVQ: accueil, secrétariat, hygiène et sécurité, contention, préparation du matériel médical. La seconde année est spécifique à l'ASV: le conseil et la vente, la gestion administrative, l'assistance aux soins et aux examens complémentaires, l'assistance chirurgicale. Plusieurs options sont proposées: nouveaux animaux de compagnie, animaux de rapport et équidés.

Le Gipsa (Groupement d'intérêt public formation en santé animale et auxiliaire vétérinaire) est le seul organisme national officiellement habilité à délivrer le titre ASV.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

### TITRES CERTIFIÉS D'ÉCOLES PRIVÉES

Des écoles privées proposent les formations d'**aide-soignant spécialisé vétérinaire** ([www.esav-institut-bonaparte.fr](http://www.esav-institut-bonaparte.fr)) et d'**assistant de structure vétérinaire** ([www.supveto.com](http://www.supveto.com)).

Ces 2 professionnels ont les compétences pour: gérer le secrétariat d'un cabinet vétérinaire; accueillir, orienter et conseiller les clients; veiller à l'hygiène des locaux et du matériel de consultation et de chirurgie; assister le vétérinaire lors d'examens ou de chirurgie et veiller au bien-être et aux soins des animaux.

Ces deux titres certifiés de niveau bac sont inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sans toutefois être reconnus par la profession. Les études durent 2 ans et les tarifs sont élevés (entre 4 500 et 4 900 € par an).

Voir liste 3 du carnet d'adresses.

## Devenir vétérinaire: le concours d'abord

*Après 2 ans de classe prépa scientifique, l'admission en école vétérinaire se fait sur les mêmes types de concours que ceux qui permettent d'accéder aux écoles d'ingénieurs en agriculture et en agronomie, à l'exception du concours D. Il existe cependant d'autres voies d'accès que la classe prépa.*

### ■ Modalités des concours

Il existe 6 types de concours différents, tous sélectifs. Le taux de réussite s'établit entre 9 et 20 % selon les concours.

Le nombre de places disponibles en écoles vétérinaires et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (646 en 2020).

Les élèves admis sont répartis entre les 4 écoles, en tenant compte de leur choix et de leur classement au concours. La biologie est la matière clé des concours, suivie de la chimie et du français. On ne peut faire acte de candidature plus de 2 fois, tous concours confondus. Par dérogation, les candidats ayant échoué deux fois aux concours A, A TB, B ou C peuvent passer le concours D une seule fois, après un délai de carence de 4 ans.

Informations complémentaires disponibles auprès du Service des concours agronomiques et vétérinaires: [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

> Voir listes 8 et 9 du carnet d'adresses.

### ■ Voie A du concours

Le recrutement en 1<sup>re</sup> année d'école de vétérinaire se fait principalement après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Pour la session 2020, 462 places sont offertes à la voie A BCPST du concours. La voie A TB, plus marginale, offre 10 places au concours.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les classes préparatoires n° 1.623.*

### Voie A BCPST

Elle est accessible aux élèves issus de classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) en 2 ans.

Le concours comprend 8 épreuves écrites d'admissibilité : biologie (épreuve de synthèse), sciences de la vie et de la Terre (épreuve sur support de documents), méthodes de calcul et raisonnement, modélisation mathématique et informatique, physique-chimie (résolution de problème), physique-chimie (analyse de documents scientifiques), composition de français, anglais. Il est possible de passer une épreuve de langue facultative.

Le concours comprend ensuite 8 épreuves orales d'admission : épreuve pratique de biologie, oral de biologie, maths pratiques et informatique, physique-chimie (activité expérimentale), physique-chimie (argumentation et échange), oral de géographie, Tipe (travaux d'initiative personnelle encadrés), anglais.

Les inscriptions de la voie A BCPST du concours se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires : [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) jusqu'à mi-janvier.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

### Voie A TB

La voie A TB du concours est réservée aux élèves issus des classes préparatoires de technologie-biologie (TB). Le concours comprend 7 épreuves écrites d'admissibilité : sciences de la vie et de la Terre ; biotechnologies ; méthodes de calcul et raisonnement ; algorithmique et informatique ; physique-chimie (résolution de problème) ; français ; anglais.

Le concours comprend 9 épreuves orales d'admission : sciences de la vie et de la Terre, biotechnologies, épreuve pratique de sciences de la vie et de la Terre et biotechnologies, mathématiques, physique-chimie (activité expérimentale), physique-chimie (entretien), géographie, Tipe (travaux d'initiative personnelle encadrés), anglais.

Les inscriptions de la voie A TB du concours se font sur le site du service de concours des écoles d'ingénieurs [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr) jusqu'à mi-janvier.

> Voir liste 6 du carnet d'adresses.

### Voie B du concours

La voie B est réservée aux étudiants titulaires ou inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence (L3) à caractère scientifique, dans les domaines liés aux sciences de la vie, ainsi qu'aux titulaires et étudiants de licence pro dans le domaine de la biologie et des sciences de la vie.

La sélection se fait d'abord sur dossier, les étudiants composent ensuite pour l'épreuve scientifique d'admissibilité complémentaire en mathématiques-physique, biologie ou chimie en fonction du diplôme de licence préparé ou acquis.

Le concours comprend 2 épreuves orales d'admission : sciences et société, entretien avec un jury (motivation).

En 2020, 68 places sont offertes à cette voie. Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires, jusqu'au 20 janvier environ. [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

**À savoir :** à partir de la session 2021, la voie B du concours sera accessible aux étudiants ayant acquis au moins 120 ECTS (L2).

#### CANDIDAT·E·S ÉTRANGER·ÈRE·S

Ils peuvent être admis par concours dans les mêmes conditions, ou reçus sur titre s'ils sont titulaires d'un diplôme admis en dispense ou en équivalence par les écoles. Ils doivent aussi prouver qu'ils sont aptes à suivre un enseignement en langue française.

### Voie C du concours

Elle est ouverte aux étudiants titulaires ou inscrits en 2<sup>e</sup> année de BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) toutes options, de certains BTS (brevets de technicien supérieur) et DUT (diplômes universitaires de technologie), du diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Cnam, et du brevet de technicien supérieur maritime (BTSM) spécialité pêche et gestion de l'environnement marin.

Le concours comprend 5 épreuves écrites d'admissibilité : maths, physique, chimie, biologie, expression française, et 3 épreuves orales d'admission : TP (travaux pratiques) de biologie, entretien avec le jury (motivation), anglais.

En 2020, 95 places sont offertes avec ce concours. Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) jusqu'à mi-janvier.

Ce concours peut être préparé en 1 an dans des classes préparatoires spécifiques post-BTS, BTSA ou DUT.

> Voir liste 7 du carnet d'adresses.



## ■ Voie D du concours

Elle est ouverte aux titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire. Peuvent également être candidats les titulaires d'un diplôme national à dominante biologique conférant le grade de master.

La sélection s'effectue sur dossier et entretien. Pour la session 2020, 5 places sont offertes.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires. Il est à renvoyer avant début avril.

[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

## ■ Voie E du concours

Le concours E s'adresse aux étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année des écoles normales supérieures (ENS) de Paris-Saclay et de Lyon et admis en liste principale au concours A des écoles vétérinaires à la session précédente. Ils peuvent entrer à l'Enva à Maisons-Alfort et VetAgro Sup à Lyon tout en poursuivant leur cursus en ENS.

La sélection s'effectue en fonction du rang d'entrée à l'ENS, des résultats obtenus lors de la 1<sup>re</sup> année de scolarité et d'un entretien (qualité du projet professionnel et motivation).

Pour la session 2020, 6 places sont offertes: 3 à l'Enva (94) et 3 à VetAgro Sup (69).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires et à renvoyer jusqu'à début mars.

[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

## Écoles vétérinaires: bac + 7

*VetAgro Sup à Lyon, Enva à Maisons-Alfort, Oniris à Nantes et ENVT à Toulouse: ces 4 écoles forment les futurs vétérinaires. Le cursus, d'une durée de 7 ans, comprend un cycle de préparation de 2 ans et un cycle de 4 ans de formation en école vétérinaire, complété par une année d'approfondissement. Il conduit au diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV). Voir liste 9 du carnet d'adresses.*

### ■ Premier cycle préparatoire

L'accès aux écoles vétérinaires se fait sur concours d'entrée après 2 ans d'études (classes prépa, BTS, DUT, licence, BTSA, BTSM...) ou après un diplôme de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire, ou un master à dominante biologie. Ce cycle assure une formation scientifique générale, notamment en biologie, en physique et en chimie.

### ■ Cinq ans d'études en école vétérinaire

Accessibles aux étudiants qui ont passé avec succès l'une des voies A, A TB, B, C, D ou E du concours, les études durent 5 ans dans les écoles vétérinaires. Ces 5 années sont organisées en semestres et en crédits. Elles comprennent:

- 8 semestres de formation commune à l'ensemble des étudiants, sanctionnés par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV), qui confère à l'étudiant le grade de master. La formation comporte des enseignements théoriques, dirigés,

pratiques et cliniques. La 4<sup>e</sup> année dite « toute clinique » est exclusivement consacrée à des stages;

- une 5<sup>e</sup> année en école nationale vétérinaire (ENV) ou dans d'autres établissements, qui constitue, après validation du DEJV, une année d'approfondissement. Les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances et leur pratique professionnelle dans des dominantes cliniques (animaux de production, animaux de compagnie, équidés) ou non cliniques (recherche, santé publique vétérinaire, industrie). Cette dernière année comprend la préparation de la thèse de doctorat d'exercice vétérinaire, dont la soutenance permet d'obtenir le diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

#### MAISONS-ALFORT DÉLOCALISE SA SECTION ÉQUINE

L'école de Maisons-Alfort, située en région parisienne, a entamé le transfert de ses activités de santé équine en Normandie dans le centre de Goustranville (Calvados). Un centre hospitalier universitaire spécialisé dans la santé des chevaux y est en construction. L'installation de cette antenne du campus devrait être achevée en 2023.

## Spécialisations

*Chirurgie des animaux de compagnie, production laitière ou pathologie tropicale... choisissez votre spécialité! Après l'obtention du diplôme de doctorat vétérinaire, les vétérinaires peuvent se spécialiser en préparant un CEAV (certificat d'études approfondies vétérinaires), un DESV (diplôme d'études spécialisées vétérinaires), un internat ou un résidanat. Voir liste 10 du carnet d'adresses.*

### ■ Certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV)

La préparation au CEAV dure 1 an dans l'une des 4 écoles vétérinaires. L'admission se fait sur dossier. Il existe plusieurs domaines.

- Gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles (volailles) et cunicoles (lapins).
- Gestion de la santé et de la qualité en production porcine.
- Gestion de la santé et de la qualité en production laitière.
- Médecine du comportement des animaux domestiques.
- Médecine interne des animaux de compagnie.
- Pathologie animale en régions chaudes.
- Santé publique vétérinaire.
- Gestion de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires.
- Médecine et chirurgie des équidés.
- Sciences et médecine des animaux de laboratoire.
- Chirurgie des animaux de compagnie.
- Ethologie clinique et appliquée des animaux domestiques.
- Hygiène et technologie alimentaire.

### ■ Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV)

Ces diplômes, délivrés après une formation de 3 ans (la 1<sup>re</sup> année donnant parfois lieu à la délivrance d'un CEAV), confèrent le titre de vétérinaire spécialiste. L'admission se fait sur dossier.

- Anatomie pathologique vétérinaire.
- Chirurgie des animaux de compagnie.
- Élevage et pathologie des équidés.
- Médecine interne des animaux de compagnie.
- Ophtalmologie vétérinaire.
- Sciences et médecine des animaux de laboratoire.
- Santé et productions animales en régions chaudes.
- Dermatologie.
- Gestion de la santé des bovins.

Ces formations peuvent être effectuées à temps partiel sur 6 ans maximum. Se renseigner auprès de l'école.

### ■ Internat

L'internat est une formation intensive complémentaire de 1 an dans l'une des 3 filières: animaux de compagnie, ruminants ou équidés. Elle peut éventuellement se poursuivre par un résidanat en 2 ans.

### ■ Résidanat

Le résidanat est une formation sur une discipline clinique précise, réservée aux titulaires d'un diplôme vétérinaire reconnu et justifiant de 2 ans d'expérience ou d'un diplôme d'internat.

Il correspond à 3 ans de formation dans l'un des domaines suivants :

- Chirurgie des animaux de compagnie.
- Chirurgie des équidés.
- Imagerie médicale vétérinaire.
- Médecine interne des animaux de compagnie.
- Médecine interne des équidés.
- Nutrition clinique vétérinaire.
- Ophtalmologie vétérinaire.
- Reproduction animale.
- Anesthésie et analgésie.
- Neurologie.

Il prépare à un diplôme de spécialiste après réussite à un concours organisé au niveau européen par les collèges européens de spécialistes.